

Nombre de membres	16
Membres présents	11
Pouvoirs	0
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	11
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	8
Pouvoirs	0
Exprimés	8
Oui	8
Non	0

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20250312-DEL-2025-12-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025



### EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Président.

Date de la convocation : 4 mars 2025

#### MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Henri LAVAUD - Gilles MATINAUD  
Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

#### MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Laurent PAQUET - Philippe SIMON  
Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.**

**DÉLIBÉRATION N° 2025-12**

#### OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI

#### **CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT 3 - PHASE 2 VOLET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE - DEMANDES SUBVENTIONS**

Monsieur le Président rappelle que le PETR est engagé dans le Contrat territorial milieux aquatiques Vienne amont 2024-2029.

Ce contrat comprend notamment un volet continuité avec des travaux de restauration de la continuité écologique.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux pour la phase 2 est le suivant :

MASSES D'EAU	MONTANT PRÉVISIONNEL OPÉRATION	DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025				AUTO-FINANCEMENT	
		AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE		RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE		PROPRIÉTAIRES AAPPMA	
	(TTC)	TAUX	MONTANT (TTC)	TAUX	MONTANT (TTC)	TAUX	MONTANT (TTC)
FRGR0356	40 000 €	50%	20 000 €	20%	8 000 €	30%	12 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident le plan de financement présenté et autorisent le Président à solliciter les subventions 2025 auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Laurent PAQUET**